

# Département de l'Aisne

## Commune de Montreuil aux Lions

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 11 décembre 2009

**L'an deux mil neuf, le onze du mois de décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2009.

**Présents**: Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Alexandre MATRAS, Monsieur Régis VERON, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur Christian REGAL.

**Absent excusé non représenté**: Monsieur René BACUET.

**Absents excusés représentés** : Madame Monique RIMBERT donne pouvoir à Monsieur Pierre SAROUL.

**Secrétaire de séance**: Monsieur Julien LE ROUZIC.

La séance est ouverte à 20 heures 00.

Monsieur Pierre SAROUL donne lecture du compte-rendu du 10 novembre 2009.

Monsieur le Maire donne lecture du message suivant et demande une minute de silence à la mémoire Monsieur MAUPRIVEZ :

« Cher Philippe, Cher ami,

Le combat inégal que tu menais te laisse maintenant en paix et sans souffrance. Notre amitié bien que récente était profonde et sincère. Ta personnalité enjouée et dénuée d'intérêt, ton envie de servir sans besoin de retour avait fait de toi un partenaire discret mais efficace de la vie communale. Ton poste de conseiller municipal témoigne de la confiance des habitants à ton égard. Nous partageons un grand nombre de valeurs et avec l'équipe municipale nous resterons fidèles à celles-ci pour continuer à servir en ton nom ceux qui nous avaient donné leur confiance. Pardon de ne pas avoir peut être pas été assez présent mais sans vouloir m'en excuser ta discrétion n'était pas facile à briser et c'est bien sur tout à ton honneur. Ma conviction profonde est que nous nous retrouverons un jour. Au nom du conseil municipal et d'un grand nombre d'habitants je te souhaite de reposer en paix dans l'attente de nos retrouvailles. »

Avant de procéder à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à savoir :

- Mise en place d'un contrat aidé
- Don pour le Téléthon

Le conseil municipal accepte le rajout de deux délibérations.

### **Mise en place d'un contrat aidé**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la mise en place d'un contrat aidé (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi). La mission locale doit nous proposer une liste de personnes dans le domaine des espaces verts. Le coût résiduel pour la commune est de 10 % du SMIC horaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide la mise en place d'un contrat aidé (CAE) et donne le pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires.

### **Don pour le Téléthon**

Monsieur le Maire propose de faire un don pour le Téléthon d'un montant de 534 euros comme cela avait été décidé en réunion de travail. Ce don correspond aux bons de tombola donnés aux enfants.

Le conseil municipal décide d'effectuer un don pour le Téléthon d'un montant de 534 euros et le virement de crédit suivant :

- |  |             |
|--|-------------|
| - section de fonctionnement 022 dépenses imprévues | - 534 euros |
| - section de fonctionnement compte 6748            | + 534 euros |

### **Communauté de communes, désignation d'un délégué**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison du décès de Monsieur MAUPRIVEZ, il convient de désigner 1 délégué suppléant à la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne. Il est fait appel à candidature, Monsieur Julien LE ROUZIC se présente.

Le conseil municipal, élit Monsieur Julien LE ROUZIC, délégué suppléant.

### **Indemnité du receveur 2009**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnité de conseil est attribuée chaque année au receveur de la trésorerie de Charly sur Marne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, (12 pour 1 abstention), décide de verser :

- à Madame DAVESNES, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2009, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de 191,24 euros net,
- à Monsieur JOLY, receveur de la Trésorerie de Charly sur Marne du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 décembre 2009, l'indemnité de conseil qui s'élève à la somme de 191,24 euros net.

### **Décision modificative**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un virement de crédit doit être effectué afin de régler la facture BRUNEAU qui a réalisés la porte pour les bâtiments techniques.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer le virement de crédits suivants :

Du compte 21312-0092 travaux école	- 251,16 euros
Au compte 2315-0061 bâtiment technique réhabilitation	+ 251,16 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le virement de crédit et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Questions et informations diverses**

- Monsieur le Maire informe que la CNRACL a accordé une remise gracieuse des pénalités de retard concernant les cotisations de 2006, suite à la demande pour un montant de 5747,71 euros.
- Monsieur le Maire informe que la commune a obtenu un dégrèvement total pour la taxe d'habitation concernant la passementerie et le 53 bis avenue de Paris pour un montant total de 598 euros.
- Monsieur le Maire informe que suite à un courrier reçu de l'INSEE, la commune de Montreuil aux Lions compte 1387 habitants.
- Monsieur le Maire informe que la collecte des déchets du bac à couvercle jaune auront lieu le lundi 21 décembre 2009, lundi 11 janvier 2010 et lundi 25 janvier 2010. N'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir. La déchetterie sera fermée le vendredi 25 décembre 2009.
- Monsieur le Maire informe que la gendarmerie lance une campagne de sensibilisation pour se protéger contre le cambriolage.
- Monsieur le Maire informe que la maison de la passementerie est vendue et qu'un échange de terrain aura lieu entre la commune et Mesdames HOURDRY et PICOT afin de faciliter l'accès autour de la passementerie. Monsieur DEVRON informe également que la commune a remboursé l'emprunt. Monsieur le Maire remercie les personnels qui ont entretenus et nettoyés les bâtiments. Les associations et habitants qui ont aidés au nettoyage. Cela a permis de valoriser les biens lors des visites faites par les élus pour les acquéreurs potentiels.
- Monsieur SAROUL donne lecture du rapport annuel de l'USESA (rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau). Ce rapport est consultable en mairie et sur le site [www.picardie.sante.gouv.fr](http://www.picardie.sante.gouv.fr). Le prix de l'eau était de 2,67 euros le m3 et augmentera de 0,20 euro en 2010.
- Monsieur SAROUL informe de l'installation de bacs à sel sur la RD 1003 afin de faciliter le déneigement pendant la période hivernale.
- Madame BUCQUET annonce que l'ACE organise une veillée de Noël le vendredi 18 décembre 2009 à 20 heures à la salle polyvalente et que le samedi 19 décembre 2009 le marché de Noël organisé par SAGES.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le jeudi 17 décembre 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O. DEVRON**